

ILNAS

Institut luxembourgeois de la normalisation
de l'accréditation, de la sécurité et qualité
des produits et services

ILNAS-EN ISO 22712:2023

Systemes frigorifiques et pompes à chaleur - Compétence du personnel (ISO 22712:2023)

Refrigerating systems and heat pumps -
Competence of personnel (ISO
22712:2023)

Kälteanlagen und Wärmepumpen -
Sachkunde von Personal (ISO
22712:2023)

04/2023



Avant-propos national

Cette Norme Européenne EN ISO 22712:2023 a été adoptée comme Norme Luxembourgeoise ILNAS-EN ISO 22712:2023.

Toute personne intéressée, membre d'une organisation basée au Luxembourg, peut participer gratuitement à l'élaboration de normes luxembourgeoises (ILNAS), européennes (CEN, CENELEC) et internationales (ISO, IEC) :

- Influencer et participer à la conception de normes
- Anticiper les développements futurs
- Participer aux réunions des comités techniques

<https://portail-qualite.public.lu/fr/normes-normalisation/participer-normalisation.html>

CETTE PUBLICATION EST PROTÉGÉE PAR LE DROIT D'AUTEUR

Aucun contenu de la présente publication ne peut être reproduit ou utilisé sous quelque forme ou par quelque procédé que ce soit - électronique, mécanique, photocopie ou par d'autres moyens sans autorisation préalable !

ILNAS-EN ISO 22712:2023

NORME EUROPÉENNE **EN ISO 22712**

EUROPÄISCHE NORM

EUROPEAN STANDARD

Avril 2023

ICS 27.080; 27.200

Remplace l' EN 13313:2010

Version Française

**Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur - Compétence
du personnel (ISO 22712:2023)**

Kälteanlagen und Wärmepumpen - Sachkunde von
Personal (ISO 22712:2023)

Refrigerating systems and heat pumps - Competence of
personnel (ISO 22712:2023)

La présente Norme européenne a été adoptée par le CEN le 27 novembre 2022.

Les membres du CEN sont tenus de se soumettre au Règlement Intérieur du CEN/CENELEC, qui définit les conditions dans lesquelles doit être attribué, sans modification, le statut de norme nationale à la Norme européenne. Les listes mises à jour et les références bibliographiques relatives à ces normes nationales peuvent être obtenues auprès du Centre de Gestion du CEN-CENELEC ou auprès des membres du CEN.

La présente Norme européenne existe en trois versions officielles (allemand, anglais, français). Une version dans une autre langue faite par traduction sous la responsabilité d'un membre du CEN dans sa langue nationale et notifiée au Centre de Gestion du CEN-CENELEC, a le même statut que les versions officielles.

Les membres du CEN sont les organismes nationaux de normalisation des pays suivants: Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République de Serbie, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.



COMITÉ EUROPÉEN DE NORMALISATION
EUROPÄISCHES KOMITEE FÜR NORMUNG
EUROPEAN COMMITTEE FOR STANDARDIZATION

CEN-CENELEC Management Centre: Rue de la Science 23, B-1040 Bruxelles

Sommaire

Page

Avant-propos européen	3
-----------------------------	---

Avant-propos européen

Le présent document (EN ISO 22712:2023) a été élaboré par le Comité Technique ISO/TC 86 « Froid et climatisation » en collaboration avec le Comité Technique CEN/TC 182 « Systèmes frigorifiques, exigences de sécurité et d'environnement » dont le secrétariat est tenu par DIN.

La présente Norme européenne devra recevoir le statut de norme nationale, soit par publication d'un texte identique, soit par entérinement, au plus tard en octobre 2023 et les normes nationales en contradiction devront être retirées au plus tard en octobre 2023.

L'attention est appelée sur le fait que certains des éléments du présent document peuvent faire l'objet de droits de propriété intellectuelle ou de droits analogues. Le CEN et/ou le CENELEC ne sauraient être tenus pour responsables de l'identification de ces droits de propriété en tout ou partie.

Ce document remplace l'EN 13313:2010.

Il convient que l'utilisateur adresse tout retour d'information et toute question concernant le présent document à l'organisme national de normalisation de son pays. Une liste exhaustive desdits organismes se trouve sur le site web du CEN.

Selon le règlement intérieur du CEN/CENELEC, les instituts de normalisation nationaux des pays suivants sont tenus de mettre cette Norme européenne en application : Allemagne, Autriche, Belgique, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Macédoine du Nord, République tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse et Turquie.

Notice d'entérinement

Le texte de l'ISO 22712:2023 a été approuvé par le CEN en tant que EN ISO 22712:2023 sans aucune modification.

Systèmes frigorifiques et pompes à chaleur — Compétence du personnel

Refrigerating systems and heat pumps — Competence of personnel

**DOCUMENT PROTÉGÉ PAR COPYRIGHT**

© ISO 2023

Tous droits réservés. Sauf prescription différente ou nécessité dans le contexte de sa mise en œuvre, aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ni utilisée sous quelque forme que ce soit et par aucun procédé, électronique ou mécanique, y compris la photocopie, ou la diffusion sur l'internet ou sur un intranet, sans autorisation écrite préalable. Une autorisation peut être demandée à l'ISO à l'adresse ci-après ou au comité membre de l'ISO dans le pays du demandeur.

ISO copyright office
Case postale 401 • Ch. de Blandonnet 8
CH-1214 Vernier, Genève
Tél.: +41 22 749 01 11
E-mail: copyright@iso.org
Web: www.iso.org

Publié en Suisse

Sommaire

Page

Avant-propos	iv
Introduction	v
1 Domaine d'application	1
2 Références normatives	1
3 Termes et définitions	1
4 Exigences	3
4.1 Généralités	3
4.2 Niveaux de compétence	4
4.2.1 Généralités	4
4.2.2 Procédures d'évaluation	4
4.2.3 Critères pour l'évaluation des compétences	4
Annexe A (normative) Critères pour l'évaluation des compétences	5
Annexe B (informative) Lignes directrices pour l'application du présent document	13
Annexe C (informative) Exemple d'application des systèmes d'évaluation pour les fluides frigorigènes HFC sous le Règlement (UE) n° 517/2014^[10]	17
Annexe D (informative) R 717 (NH₃)	19
Annexe E (informative) R 744 (CO₂)	27
Annexe F (informative) Fluides frigorigènes inflammables	35
Bibliographie	43